

N° 2021_07_01

L'an deux mil vingt et un, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes Michel LAURENT sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

OBJET :

**Appel à projets
pour un socle
numérique à l'école
élémentaire -
Convention
-----**

Etaient présents :

M. Hervé MAILLET, Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. André LEBLANC, Mme Armelle MONTEL MARQUIS, Mme Sandrine ADNOT, Mme Jeannine ANDRE, M. Laurent TAPIN, Mme Claude BERTHON, Mme Sylvie MATHIEU, M. Bertrand FLORES, M. Bruno BREMONT, M. Antoine LEPAULMIER, Mme Marina HUBERT M. Steeve DANDELOT, Mme Céline GUERSILLON, Mme Valérie LAMPSON, M. Jérémy MAUWARIN

Excusés : M. Eric WENNER, Mme Armelle MONTEL MARQUIS,

Pouvoirs : M. Eric WENNER à M. Laurent TAPIN - Mme Armelle MONTEL MARQUIS à M. François DOMMANGE

Secrétaire de séance : Steeve DANDELOT

Pour : 19

Contre : -

Abstention : -

Dans le cadre du plan de relance de la continuité pédagogique dans les écoles élémentaires, le Conseil Municipal a décidé lors du vote du budget primitif de prévoir l'acquisition d'une mallette de 12 ipads et de 2 écrans numériques interactifs. Le coût de ces matériels s'élève à 12 751 € HT (15 301 € TTC)

Conformément au dispositif mis en place par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, les dossiers de demande de subventions ont été déposés sur la plateforme dédiée.

Il appartient désormais à M. le Maire de signer la convention de financement afin de débloquer les subventions susceptibles d'être allouées, soit 9 875 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention jointe en annexe.

N° 2021_07_02

Un permis d'aménager a été déposé par la SAS PROMOFI dont le projet prévoit la création d'un lotissement comprenant 12 lots aménagés sur une parcelle située en prolongement de la rue Haute de Sarry.

OBJET :

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer cette nouvelle rue.

**Dénomination de la
rue du nouvel
aménagement sur
la rue haute**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dénomme cette nouvelle voie « Rue Marie-Louise BRUART »

Pour : 19

Contre : -

Abstention : -